



**HAL**  
open science

## Les assistants parlementaires au Parlement européen.

Sébastien Michon

► **To cite this version:**

Sébastien Michon. Les assistants parlementaires au Parlement européen.: Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques.. Courty Guillaume. Le travail de collaboration avec les élus, Michel Houdiard Éditeur, pp.118-135, 2005. halshs-00286001

**HAL Id: halshs-00286001**

**<https://shs.hal.science/halshs-00286001>**

Submitted on 6 Jun 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *Les assistants parlementaires au Parlement européen Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques*

Sébastien Michon  
CRESS/Université Marc Bloch de Strasbourg, GSPE/IEP de Strasbourg

Au fil des législatures, la fonction d'assistant parlementaire au Parlement européen (PE) se normalise et se précise. Alors que dans les années 1980, très peu de députés européens s'entouraient d'assistants, lors de la cinquième législature (1999-2004) ils en ont un ou deux – auxquels s'ajoutent généralement une secrétaire et un assistant positionnés dans le fief du député. Il faut dire que l'Acte Unique Européen (1986) puis les traités de Maastricht (1991) et d'Amsterdam (1997) ont participé à l'institutionnalisation du PE au sein du processus de décision européen (*cf.* O. Costa) et à l'accroissement des domaines d'action des eurodéputés. La complexité croissante de ce travail parlementaire, la professionnalisation de ces élus (*cf.* W. Beauvallet) en lien avec l'autonomisation de l'espace politique européen, toutes ces transformations ont favorisé la multiplication de ces auxiliaires politiques<sup>1</sup>. Les eurodéputés se sont progressivement entourés de collaborateurs toujours plus nombreux et plus qualifiés pour surmonter l'investissement impliqué par leur fonction et continuer à exister sur le plan national. Néanmoins, à l'instar d'autres acteurs de la construction européenne, les assistants parlementaires forment un groupe particulier dont les caractéristiques, les pratiques ou les représentations ont échappé aux investigations des chercheurs. Dans les ouvrages consacrés au PE, les auteurs les évoquent mais de manière très marginale, le plus fréquemment comme source d'informations permettant de décliner les pratiques des eurodéputés (*cf.* M. Abélès).

Le témoignage d'un assistant européen illustre la situation caractéristique qu'ils occupent, souvent présentée comme un entre deux, entre les « serviteurs » et les « travailleurs de l'ombre » : « On tire les ficelles, les politiques n'existeraient pas sans nous, seulement on n'existerait pas sans eux. Et donc, c'est très, très difficile de se dire : “je dois rester à ma place”. Alors être dans l'ombre de quelqu'un, c'est pas toujours simple. (...) Ça crée parfois des frustrations définitives, qui ne sont pas toujours simples à gérer<sup>2</sup>. »

Les assistants européens peuvent être appréhendés comme des auxiliaires politiques. Ils concourent à l'élaboration de décisions en conseillant leurs élus. Ils prennent part au jeu politique en aidant à la préparation des coups, des stratégies, des décisions ou en composant les équipes en présence. Cependant, ces auxiliaires politiques n'existent généralement qu'à travers leur « chef », pour lesquels ils effectuent des tâches habituelles du travail politique. Mais, n'étant jamais complètement à la place des élus, ils sont même astreints à rester dans leur ombre<sup>3</sup> d'où une perte ou, au moins, un transfert d'identité.

Ces postes d'assistants européens font l'objet d'une forte demande. Les salaires non négligeables – entre 1.300 et 3.800 euros – qu'ils offrent y sont certainement pour beaucoup, redoublés par l'effet d'attraction de l'institution parlementaire européenne elle-même. Toutefois, leurs titulaires sont peu reconnus par les institutions européennes ou nationales. Les assistants se mobilisent depuis 1998 pour dénoncer l'absence de statut les concernant ou leur classement par la sécurité sociale française dans la convention collective du personnel de maison. L'assistantat demeure une fonction précaire dont les députés fixent les conditions d'emploi, créant ainsi des disparités de salaires pour des tâches sensiblement équivalentes. Habituellement déclarés dans le pays de leur député, les assistants sont placés dans une situation d'illégalité en travaillant et en résidant à Bruxelles (seuls les belges font donc

exception). Assimilés à des touristes en Belgique, ils rencontrent des difficultés, la principale étant le remboursement de leurs frais médicaux au moyen de la procédure contraignante du formulaire E111.

Cette position en porte-à-faux est d'autant plus paradoxale que leur recrutement a fait l'objet d'une rationalisation. Les critères politiques (les militants fidèles), et même relationnels (les membres de la famille ou les « fils de »...), déclinent au profit d'autres plus méritocratiques : des parcours universitaires et professionnels européens, évalués par un entretien d'embauche, voir même par un test écrit – réalisation d'un essai et d'un communiqué de presse en condition réelle –, ne sont plus rares.

Ainsi sélectionnés, les assistants parlementaires européens présentent des traits spécifiques des autres acteurs du jeu politique européen desquels ils tirent d'ailleurs leurs forces et leurs faiblesses. Pour leurs titulaires, ces premiers postes d'assistants représentent une orientation possible au sein de l'espace politique européen pour des jeunes diplômés dotés de dispositions à l'europanisation de leur carrière<sup>4</sup>. Leur position d'auxiliaire politique les place non seulement dans une relation de dépendance dans l'espace parlementaire mais aussi à l'égard des logiques politiques nationales<sup>5</sup>, en raison du positionnement périphérique du PE.

Après avoir présenté les propriétés pertinentes des assistants pour effectuer une carrière dans l'espace politique européen, il s'agit de relever en quoi leurs pratiques et leurs déroulements des carrières sont interdépendants des logiques politiques des espaces européen et nationaux.

## **LES ASSISTANTS ET LES PROPRIETES PERTINENTES DES CARRIERES EUROPEENNES**

Les carrières européennes forment une opportunité professionnelle pour des jeunes titulaires de prédispositions particulières. Mais l'entrée dans l'espace politique européen et le déroulement d'une carrière en son sein nécessitent également l'acquisition de propriétés spécifiques pour correspondre à l'offre des eurodéputés.

### **ACCEDER A L'ESPACE POLITIQUE EUROPEEN : LES DIPLOMES ET LE MILITANTISME**

Les indicateurs sociographiques des assistants européens sont relativement homogènes, tant du point de vue du sexe, de l'âge – dans leur très grande proportion au sein des classes d'âges comprises entre 25 et 35 ans<sup>6</sup> –, de la nationalité au sein des délégations – ils sont généralement en poste auprès d'un député de leur nationalité –, que de l'origine sociale<sup>7</sup>. Ces indicateurs les différencient assez peu des collaborateurs politiques au niveau national, notamment en France. En revanche, une très large majorité des assistants européens s'en distinguent par leurs ressources européennes efficaces, qui entrent évidemment en cohérence avec leur investissement dans l'espace politique européen. Des éléments d'ordre conjoncturel sont tout d'abord marquants. Les enquêtés appartiennent à des générations qui ont grandi avec l'accélération de la construction européenne, avec l'inscription des questions européennes sur l'agenda politique à partir des années 1980-1990, ou encore avec la chute du mur de Berlin et la structuration du débat sur l'Europe lors du référendum pour la ratification du traité Maastricht<sup>8</sup>. L'Europe représente un thème développé récemment au sein de diverses institutions scolaires : des facultés de droit et de science politique, et bien évidemment du Collège de Bruges, institution spécifique de socialisation européenne avec des pratiques pédagogiques *ad hoc*<sup>9</sup>. Cette offre de formations supérieures aux questions européennes suscite une demande de la part des élèves dont les prédispositions ont ici trouvé un terrain

propice où briller universitairement et, peut-être, s'épanouir professionnellement. Parmi leurs prédispositions, leur socialisation primaire est atypique : une petite partie des assistants évoque un parent d'origine étrangère. Mais, plus fréquemment, ce sont des voyages à l'étranger au cours de l'enfance, une participation à des comités de jumelage prônant la paix et le rapprochement entre les peuples lors de l'adolescence, la fréquentation d'étudiants d'autres nationalités, des stages et des expériences professionnelles à l'étranger. Leur présentation de soi en porte les marques et les signes distinctifs. Tel est par exemple le cas de cet assistant italien qui affirme avoir développé un goût pour la culture et la langue française suite à des voyages en France dans sa jeunesse, ou cet assistant français qui perçoit l'origine de son intérêt pour l'Europe dans sa participation active au comité de jumelage de son village avec une localité allemande lui permettant de se rendre plusieurs fois en Allemagne, et de se familiariser avec ce pays et sa langue.

Toutefois, pour la majorité d'entre eux, une carrière européenne est liée à la possibilité de rentabiliser leurs acquis scolaires et linguistiques par un emploi sur le marché européen de l'action publique. Deux cursus spécialisés sur les questions européennes font converger vers les postes d'assistants européens : la science politique et les études juridiques (respectivement la moitié et un quart des assistants interrogés). Si leur recrutement s'effectue principalement sur ces diplômes, c'est notamment en raison des compétences de collaborateurs politiques européens qu'ils accréditent : un bagage juridique en droit communautaire, des compétences techniques (la maîtrise du fonctionnement du triangle institutionnel européen) et une connaissance des questions politiques nationales et européennes. Le caractère marginal ou conjoncturel des autres cursus (sciences humaines et sociales avec notamment les langues, l'histoire ou l'économie), et la croissance des diplômés en science politique (plus marquée pour les nouveaux entrants que pour les assistants en place depuis plus de deux législatures), confirment la spécialisation et l'institutionnalisation des recrutements. Aux compétences sur les questions européennes, s'ajoute la maîtrise de langues étrangères, à commencer par celle de l'anglais. L'importance des cursus de langues constitue en ce sens un indicateur fiable de la maîtrise de langues étrangères : un assistant sur dix dans notre échantillon possède un diplôme de langues – pour les français : licence ou maîtrise en anglais, allemand ou langues étrangères appliquées (LEA) souvent complétées par un master sur les relations internationales ou l'Europe. Ensuite, près de la moitié des assistants interrogés – dont tous les diplômés en science politique – ajoute au moins une année d'études à l'étranger, essentiellement dans le cadre du programme d'échanges Erasmus. Ce programme constitue une ressource décisive pour entrer dans l'espace politique européen même si elle est extrêmement rare dans les espaces nationaux. Pour la France, ce sont moins de 1% de l'ensemble des inscrits de nationalité française dans l'enseignement supérieur au cours d'une année scolaire (0,8% en 2001/2002<sup>10</sup>) qui sont ainsi concernés. Cette dernière année s'inscrit également pour certains dans d'autres formations rares comme les masters au sein d'institutions prestigieuses et reconnues en Europe (Institut des études européennes de l'Université Libre de Bruxelles, Collège de Bruges, *London School of Economics*), qui offrent un approfondissement de leurs connaissances sur les questions européennes. Toutes ces expériences permettent de maîtriser l'anglais – voire l'allemand, l'espagnol ou le français –, de découvrir un pays, son histoire et ses coutumes, d'acquérir une proximité et une facilité de contact avec les nationaux, d'évoluer dans un milieu international en côtoyant des jeunes d'autres nationalités aux propriétés relativement proches, de franchir en quelque sorte la limite mentale du territoire national, et ainsi de se forger les principes structurants de l'habitus international<sup>11</sup>.

Même si le niveau d'études de quatre ou cinq années après le bac est la norme, le capital scolaire des assistants européens n'est ni le plus élevé ni le plus légitime dans la hiérarchie scolaire des espaces nationaux. Par exemple, aucun assistant français n'est énarque ou diplômé d'une grande école (X, ENS, ESSEC, HEC, etc.) et seul un sur trois est doté du diplôme d'un Institut d'Études Politiques, surtout de province et non de Science Po' Paris. Derrière le seul intitulé « science politique », se cachent ceux qui l'ont acquis avec un diplôme de troisième cycle (DESS le plus souvent), leur offrant ainsi de rattraper un parcours scolaire sans distinction et sans grande perspective au sein d'une filière moins prestigieuse (par exemple économie ou histoire). De même, quelle que soit la nationalité des assistants, les anciens élèves du Collège de Bruges s'avèrent assez peu nombreux. Pour les assistants français de l'échantillon, seuls deux sur soixante-dix sont diplômés du Collège de Bruges – cette proportion étant un peu plus élevée pour les allemands. Pour ceux qui détiennent les propriétés scolaires les moins légitimes, des ressources politiques élevées peuvent faciliter l'accès au PE, particulièrement auprès des députés les plus dépendants de leurs organisations politiques. La moitié au moins des assistants interrogée appartient à l'organisation politique du député. C'est *a priori* davantage le cas des assistants de députés NI, GUE/NGL, EDD voire Verts-ALE. Ces propriétés varient selon les délégations, avec des assistants par exemple plus politisés auprès de députés du *Labour* et à *Forza Italia*. Au niveau français, c'est généralement le cas des assistants des députés FN, LCR, LO, PCF et d'une partie de ceux PS, UDF, UMP et Verts. Ceux qui, enfin, sont démunis de compétences linguistiques et de cursus universitaires sur les questions européennes disposent d'une entrée au PE par la voie militante. L'assistantat correspond alors à une forme de rétribution du militantisme et d'un long travail politique, le tout effectué au sein du parti du député<sup>12</sup>.

Les assistants européens, titulaires des propriétés scolaires et politiques requises ne disposent pas en tant que tel d'un droit d'accès à l'espace politique européen. Le premier emploi ou stage fait alors figure de « rite d'institution » ou de « conversion » en étant décisif pour y entrer. Effectivement, en ne détenant pas (ou peu) d'expérience professionnelle au niveau européen, la plupart des postes leur sont dans un premier temps exclus. Une assistante ayant précédemment effectué un stage à la Commission et dans une confédération patronale commente ainsi son arrivée à Bruxelles sans expérience professionnelle. « J'ai cherché du boulot, mais bon... Chercher du boulot c'était un petit peu ambitieux, parce que tout ce qu'on me proposait c'était des stages. (...) Quand j'ai commencé à chercher du boulot, j'avais même pas 23 ans. Donc forcément dans ce milieu là, tout le monde m'a bien ri au nez. Et tout ce qu'on me proposait, c'était des stages ».

## OCCUPER UN POSTE DANS L'ESPACE POLITIQUE EUROPEEN

L'entrée dans l'espace politique européen commence donc souvent par un stage à Bruxelles. Les besoins variés des parlementaires entraînent *ipso facto* une dispersion des ressources possédées par leurs stagiaires. Hormis quelques militants, les assistants présentent une expérience professionnelle européenne préalable, surtout à Bruxelles et si possible en rapport avec les institutions. Il s'agit soit d'un précédent emploi d'assistant – un sur huit pour l'enquête effectuée –, soit d'un stage au sein d'une institution, un staff d'un eurodéputé (cf. S. Michon, 2004) ou un groupe d'intérêt à Bruxelles (fédération d'entreprises, entreprises, consultants, ONG). Les impétrants, tributaires des diplômes et compétences recherchées, ont la possibilité d'effectuer assez facilement des stages « européens ». Compte tenu de la concurrence croissante pour ces postes, notamment avec l'arrivée de postulants issus des dix nouveaux pays de l'UE – voire des pays candidats –, les groupes d'intérêt et les cabinets de *consulting* sont plus accessibles que les institutions. Ces stages offrent des positions d'attente

de places d'assistants européens : elles peuvent devenir vacantes suite à l'entrée au PE de nouveaux députés après des élections (européennes ou nationales) ou suite au départ d'un assistant. Les collaborateurs des eurodéputés attestent effectivement d'un *turn-over* en ne restant au Parlement qu'entre une moitié de législature et une législature complète.

Pour parvenir à des emplois plus qualifiés et relativement moins précaires que les stages – tels l'assistantat –, les « candidats » doivent compléter leurs ressources. Ainsi, outre un premier accès à l'espace politique européen, les stages représentent un moyen pour des jeunes futurs diplômés d'effectuer non seulement des activités proches de celles des assistants parlementaires mais aussi d'acquérir des propriétés professionnelles pertinentes sur le marché bruxellois et de plus en plus nécessaires à l'entrée dans la fonction d'assistant. Les stages offrent tout d'abord l'opportunité de développer un capital technique européen, des connaissances sur le fonctionnement des institutions et la maîtrise du processus de négociation au niveau européen. Pour de jeunes diplômés qui n'ont qu'à présenter leurs connaissances théoriques sur le triangle institutionnel et les procédures de co-décision abordées lors de leur scolarité, les stages forment une expérience de terrain au niveau européen, voire un moment de familiarisation avec des dossiers, une institution européenne, et un service en son sein. Les députés apprécient le recrutement de personnes maîtrisant en pratique le fonctionnement de l'espace politique européen, et plus précisément du PE. L'aptitude à être directement opérationnel équivaut à un réel gain de temps pour eux. De la sorte, pour les parlementaires, le gage de qualité des postulants réside dans les expériences précédentes d'assistants. Cette prime à l'ancienneté dans le PE est encore plus recherchée par les parlementaires novices qui ne sont pas encore au fait du processus de décision européen. D'autre part, les stages permettent de compléter les réseaux relationnels précédemment construits lors de la scolarité<sup>13</sup> ou pendant l'accomplissement des activités militantes – les sections bruxelloises des partis politiques et d'autres associations pan-européennes (Mouvement européen, Jeunes européens fédéralistes). De nombreux assistants ont ainsi développé un capital relationnel efficient au niveau européen, combinant autant de savoir-être, de codes culturels que de connaissances *intuitu personae* de divers acteurs. En effet, l'insertion dans le microcosme bruxellois permet à l'entrant de se conformer et de s'adapter aux règles de vie en son sein (un côté « *friendly* »), aux principes du multiculturalisme, de la négociation et du compromis. Puis, compte tenu du *turn-over* relativement élevé au niveau des postes de l'action publique, la détention préalable d'un relationnel rentable dans l'espace redoublé de la connaissance du sens pratique (« où se trouvent les bureaux ? », « les institutions ? », « où postuler ? », « à qui parler ? ») paraissent décisives. Or, l'activité dans une institution européenne ou un groupe d'intérêt à Bruxelles favorise habituellement des contacts avec des acteurs du PE (assistants, députés, administrateurs, agents temporaires, stagiaires, etc.), et donc la prise d'informations sur des places d'assistant susceptibles de se libérer. Une assistante passée par la représentation à Bruxelles d'une entreprise française évoque en ce sens son recrutement. « Je viens du lobby, moi je travaillais un an pour une société française qui avait une représentation à Bruxelles, et puis y a eu une fusion dans cette société, et comme j'avais un CDD j'ai pas été reprise. Donc je cherchais à Bruxelles, et j'avais entendu parler, parce que le bouche à oreille marche énormément à Bruxelles, c'est assez sympa, c'est un microcosme Bruxelles. On m'avait dit que quelqu'un cherchait une assistante ou un assistant. J'ai envoyé ma candidature, j'ai été reçue et j'ai été prise. »

En ce qui la concerne, l'information issue du microcosme bruxellois est réellement décisive pour intégrer le PE. Dans les situations les plus favorables, les renseignements se doublent d'une recommandation d'assistants du groupe politique, du précédent assistant en poste voire, mais de manière beaucoup plus ponctuelle, d'un député rencontré lors de consultations ou

d'activités politiques communes. Pour les parlementaires, l'engagement d'assistants « dans le pH européen », pour reprendre une expression de certains acteurs, vise à bénéficier d'auxiliaires européens opérationnels, susceptibles de mobiliser immédiatement des connaissances techniques et du relationnel. Ainsi, les députés composent leur *staff* en fonction de leurs investissements dans diverses arènes : PE, champ politique local et national, espace partisan ou professionnel. Dès lors, les assistants européens sont non seulement dépendants des logiques de l'espace politique européen, mais aussi, de manière plus précise, de celles de l'espace parlementaire.

Les compétences européennes des assistants varient selon l'intérêt du député pour le PE. Les plus dotés en propriétés européennes de par leur cursus mais aussi leur parcours professionnel – « les technos » – sont embauchés par les députés les plus investis dans l'arène et le jeu institutionnel européens, et par conséquent ceux qui sont susceptibles d'occuper des postes prestigieux en son sein (présidences et vice-présidences de commissions, délégations, groupes, etc.). Le plus fréquemment, il s'agit d'eurodéputés peu positionnés au niveau national qui appartiennent aux groupes parlementaires dominant l'assemblée (PSE et PPE) et adhérant au jeu européen. Pour eux, le PE constitue une voie de professionnalisation politique, que la stabilisation du mandat et l'arrêt du cumul des mandats ont contribué à institutionnaliser. Pour les députés peu insérés localement – dont plusieurs anciens élus nationaux en fin de carrière – le PE est devenu leur seul espace d'investissement. Le recrutement d'assistants européens par leurs compétences mais aussi par la vocation qu'ils manifestent s'inscrit dans leur stratégie d'implantation durable au niveau européen. Mais, à l'opposé, pour les députés très investis localement, la présence d'un assistant « techno » dans leur *staff* s'inscrit dans une stratégie entrepreneuriale visant à constituer des ressources politiques susceptibles d'être réinvesties dans d'autres espaces ou, tout du moins, dans un autre mandat au PE. En revanche, ces « technos » ne sont pas recrutés par les députés ne jouant pas le jeu de l'institution européenne et ne s'investissant pas dans le jeu parlementaire.

Les députés qui doivent leur accès au PE à leurs investissements partisans, et non à leur carrière au sein d'autres assemblées ou à certaines propriétés symboliques liées à leur réussite professionnelle, à des engagements forts auprès de groupes sociaux ou à des réseaux relationnels dans le monde politique, recrutent beaucoup plus fréquemment des militants, plus ou moins convertis à l'Europe suivant leur adhésion au jeu parlementaire. Pour les députés les plus dépendants de leur organisation politique, les assistants peuvent parfois leur être imposés par leur parti. Pour tous, ce recrutement de militants renvoie à la nécessaire confiance que l'élu doit avoir dans ses collaborateurs. Pour les plus investis dans des luttes politiques et notamment les luttes intra-partisanes, cette confiance passe par le recrutement de personnes, connues ou recommandées, qui appartiennent à la même tendance politique au sein de leur organisation. Les assistants militants ont davantage pour tâche des activités en lien avec le positionnement de leur député au sein des espaces politiques locaux et partisans (soutien et développement d'une tendance ou d'un courant, communication auprès des militants, etc.).

## **CARRIERES D'ASSISTANTS ET LOGIQUES POLITIQUES NATIONALES ET EUROPEENNES**

Conçus comme des auxiliaires politiques, les assistants parlementaires des eurodéputés possèdent des propriétés qui s'inscrivent dans le lien de dépendance établi avec leur député tant au niveau de leurs pratiques que de leurs hypothétiques poursuites de carrière.

### **LES PRATIQUES DES AUXILIAIRES POLITIQUES EUROPEENS**

Les pratiques des assistants européens, et les représentations qui y renvoient, rejoignent sur de nombreux aspects celles des collaborateurs politiques auprès d'autres élus nationaux ou locaux : réalisation de tâches de secrétariat, gestion du stress de leur chef, précarité, dépendance par rapport au calendrier politique, incertitude quant à la suite de la relation de travail avec les députés (s'ils se représentent, s'ils sont réélus, s'ils démissionnent), ou encore flexibilité horaire et disponibilité – plus particulièrement lors des semaines de sessions à Strasbourg. Hormis la duplicité de leur lieu de travail – à Bruxelles et une semaine par mois à Strasbourg –, la spécificité de la fonction d'assistant européen renvoie au fonctionnement de l'assemblée et à son positionnement périphérique dans les configurations politiques nationales.

Corrélativement à la succession des traités européens et à l'émergence d'un espace européen de politiques publiques<sup>14</sup>, le rôle du PE s'est renforcé dans le processus de *policy-making* européen, notamment avec la production d'une expertise spécifique (cf. O. Costa). Depuis l'Acte unique, les traités ont participé au renforcement du PE dans le système politique européen par l'intermédiaire des procédures de coopération et de co-décision<sup>15</sup>. Le PE se voit attribuer dans différents secteurs un statut de co-législateur. De leurs côtés, les eurodéputés siègent dans deux commissions parlementaires permanentes – l'une en tant que titulaire, l'autre en tant que suppléant –, et ils peuvent également se saisir de rapports, recevoir des avis ou déposer des amendements sur des propositions de directives. Leurs assistants collaborent à l'activité parlementaire, mais davantage dans les coulisses que sur la scène. Pourtant, à la différence de leurs homologues à l'Assemblée nationale, ils ont la possibilité d'assister aux réunions de commissions, des inter-groupes auxquels est inscrit leur député (espace, francophonie, viticulture, etc.), de la délégation (délégation socialiste française par exemple), voire du groupe politique (PPE, PSE, etc.). Les réunions de délégation s'avèrent particulièrement importantes, car c'est à ces moments que les députés sont informés sur les enjeux et les propositions de vote, et que sont arrêtées les positions et préparées les listes de vote. En commission, la marge de manœuvre des assistants se limite à un rôle plus passif puisqu'ils ne sont pas autorisés à prendre la parole. Cette prérogative est néanmoins ouverte lors des groupes de travail du groupe politique ou de la délégation, mais de manière exceptionnelle, uniquement pour présenter en lieu et place de leur député empêché un problème considéré comme important.

Dans les coulisses – à l'arrière-plan – les assistants occupent fréquemment un rôle plus actif dans la préparation de l'activité parlementaire. En rapport avec leurs compétences techniques et linguistiques, ils jouent pour leur député, le rôle de passeur en le renseignant (ordre du jour, actualité, explications de vote, développement des dossiers, etc.), en lui traduisant des amendements et des rapports parlementaires ou en relatant des discussions avec des assistants, députés, administrateurs, fonctionnaires et lobbyistes. Ils participent également à la production parlementaire par la rédaction de rapports, questions écrites, discours du député et autres amendements. Puis, nombreux sont ceux qui conseillent leur député sur les décisions à prendre quant aux rapports à saisir ou les amendements à déposer, et les lieux à investir. De manière moins systématique, les assistants peuvent prendre part aux négociations pour non seulement obtenir un rapport, un amendement ou un compromis auprès des fonctionnaires du groupe politique, mais aussi convaincre des députés de voter en faveur des positions de leur chef. Enfin, en lien avec le système des intérêts pluralistes au niveau de l'Union européenne<sup>16</sup>, les députés reçoivent des groupes d'intérêt afin de formuler, sous la forme de rapports parlementaires, un ensemble de méthodes et de solutions à des problèmes. Dans cette configuration, les assistants participent à la réception des lobbyistes par leurs députés.



Cependant, lorsque ces derniers ne sont pas présents, une délégation est faite aux assistants concernant les auditions et la prise d'informations. Par ailleurs, certains députés aident des groupes d'intérêt, dont ils sont proches (par exemple les organisations alter-mondialistes ou confessionnelles, etc.), à se positionner dans l'espace politique européen. De ce fait, par leurs relations de travail, les assistants construisent et entretiennent des liens avec les lobbyistes, ce qui correspond pour certains à l'apprentissage du fonctionnement des institutions européennes et des modalités de conduite d'une action de lobbying auprès de ces institutions.

Une autre spécificité de l'activité des assistants européens tient au positionnement du PE. Les assistants doivent gérer les identités multiples de leur employeur et participer ainsi à l'émergence de liens ascendants et descendants avec l'espace européen. Leur action comporte alors beaucoup d'opérations de communication politique depuis l'espace européen vers le niveau local, national ou partisan. Pour se faire connaître et reconnaître, pour acquérir un ensemble de ressources ou pour consolider les positions qu'ils occupent dans l'espace politique et réduire les incertitudes quant à leur réélection, les députés européens sont amenés non seulement à s'appuyer sur des répertoires d'actions déjà éprouvés en d'autres lieux<sup>17</sup> mais aussi à innover en raison de la position qu'ils occupent au niveau européen. Les assistants parlementaires participent aux stratégies entrepreneuriales des députés via un ensemble de pratiques « notabiliaires » (cf. É. Phélippeau) qu'il s'agit d'adapter à un espace spécifique et contraignant (édification et entretien de soutiens, visibilité, etc.)<sup>18</sup>. En effet, de nombreux députés éprouvent au PE une forme d'isolement politique et géographique, une triple distance, territoriale et électorale mais aussi politique : ils se sentent éloignés, et comme tenus à l'écart de centres de décision, de tous ces endroits où il faut être et se faire voir. En rapport avec cet éloignement – réel ou ressenti –, les collaborateurs des eurodéputés cherchent à attirer l'attention et jouer des contradictions<sup>19</sup> par rapport à un positionnement de leur chef sur plusieurs espaces.

Les assistants élaborent des plans de communication comprenant l'organisation d'événements, gèrent les relations avec la presse ou encore assurent la gestion du site Internet de leur député et de leur journal d'informations. La visibilité des élus dans l'espace public passe surtout par la création de supports éditoriaux financés par des crédits européens. Les assistants rédigent les articles qui s'adressent à un public ciblé dans le « fief » de leur député, c'est-à-dire le plus souvent des maires, conseillers municipaux, militants du parti, ou responsables associatifs. Pour garder le contact avec leur terrain électoral, ils s'attachent à mettre en scène les identités locales et l'action du député en faveur de la région au niveau européen ou plus souvent l'action de l'Europe en faveur de la région. Profitant du financement d'une partie des voyages de découverte du PE, les députés invitent des collégiens, lycéens, militants locaux ou collègues politiques (conseillers municipaux, membres d'associations, etc.) à visiter les bâtiments à Bruxelles ou à Strasbourg. Les collaborateurs organisent leur venue et leur planning, notamment par rapport à la sécurité du PE. Une fois les groupes sur place, ils les guident dans le bâtiment, tout en leur expliquant le fonctionnement de l'institution. Pour les eurodéputés, cette venue au PE de groupes de visiteurs représente un autre moyen pour maintenir des liens directs, palpables et concrets avec leur « circonscription ».

Une partie des assistants contribue à l'entretien de contacts avec l'espace partisan. Les députés européens ne peuvent pas se couper de leur parti, leur dépendance à cet égard étant illustrée par la construction des listes européennes par les directions nationales. Ils se doivent donc d'exister tant à l'échelon partisan national que dans les réseaux locaux, ce qui nécessite un travail politique et partisan spécifique. S'agissant des rapports avec l'espace partisan, des

assistants sont parfois sollicités pour le suivi des commissions dans lesquelles siège leur député au sein de leur parti, la rédaction de contributions ou de notes argumentaires, ou encore l'organisation d'interventions du député dans des groupes politiques locaux. L'entretien de l'autorité de son élu dans son parti forme un autre aspect de ce type de pratiques, spécialement à l'approche d'élections, afin d'obtenir l'investiture sur une circonscription ou une place avantageuse pour la prochaine liste constituée en vue des élections européennes. Les assistants œuvrent alors afin de positionner leur député, par exemple par des contacts avec les responsables du parti ou en organisant des conférences avec des leaders influents. Avant l'élection, ils peuvent concourir à la mise en place de la stratégie électorale de leur patron.

## **L'INEGAL DEVENIR PROFESSIONNEL DES ASSISTANTS EUROPEENS**

L'avenir professionnel des assistants dépend pour partie des ressources qu'ils détenaient à leur arrivée au PE (diplômes, expériences professionnelles, etc.). Cependant, en postulant et en accédant fréquemment après leur fonction au PE à des positions supérieures à celles qu'ils occupaient avant leur entrée, la fonction d'assistant auprès d'un député européen représente un accélérateur de carrière<sup>20</sup>. Plus les assistants disposent de ressources élevées (acquises avant et pendant le PE), plus leurs chances d'accéder rapidement à un autre emploi paraissent fortes. Or, les activités confiées aux assistants sont choisies par les députés en fonction de leurs positionnements dans d'autres espaces, leur implantation locale, les spécificités de leur fief électoral, leur marque partisane et leur stratégie d'élu (par exemple consolider une position régionale ou briguer un poste au national). De la sorte, l'avenir des assistants, dépendant des ressources accumulées au PE, et finalement des choix de leur chef, varie assez nettement suivant le positionnement de leur député dans l'espace parlementaire (sur les femmes élues au PE, cf. W. Beauvallet, S. Michon, 2004).

En rapport avec leur rythme de travail et la variété de leurs activités, les assistants acquièrent très rapidement, telle une formation accélérée, des ressources pertinentes dans l'espace politique européen, qu'elles soient politiques, institutionnelles, techniques ou linguistiques. Le passage par cette fonction symbolise une forme d'accréditation de compétences au sein d'institutions européennes, plus particulièrement une capacité d'adaptation à un environnement international et une aptitude à gérer des situations multiculturelles<sup>21</sup>. Cette crédibilité est convertible dans divers emplois, principalement sur le marché de l'action publique au niveau européen, d'autant plus si elle est combinée avec un relationnel efficient à Bruxelles. Les activités législatives leur ont effectivement permis de se spécialiser sur des dossiers et d'accéder à une connaissance des problématiques et des acteurs concernés aux différents niveaux de la décision : Conseil, Commission, Parlement (fonctionnaires, députés et assistants). Ainsi, l'espace national constitue une voie assez marginale en concernant avant tout ceux qui, soit poursuivent la collaboration avec leur député en le suivant au Parlement national, dans un ministère ou une autre institution, soit entrent dans la compétition pour l'obtention de mandats électifs au niveau national et/ou local afin de profiter des ressources politiques acquises – le fait de résider à Bruxelles constituant toutefois un handicap en les maintenant éloignés des espaces politiques nationaux et surtout locaux. Il s'agit plus fréquemment des assistants les plus politisés et les moins européanisés.

La principale poursuite de carrière des assistants s'effectue à Bruxelles, où la voie privilégiée est l'accès à la fonction publique européenne avec la réussite à un concours de la Commission européenne. Outre leur connaissance de plusieurs langues, la socialisation européenne et l'ouverture sur le monde qui font effectivement des assistants titulaires de ces propriétés des

candidats aux élites administratives européennes<sup>22</sup>, leur spécialisation sur des thématiques par le suivi de l'activité parlementaire depuis une position proche du centre de l'espace politique européen les distingue, lors des concours, des profanes des institutions européennes. Régulièrement, des assistants, principalement ceux des députés les plus investis dans l'activité parlementaire, réussissent un concours et quittent leur député pour leur nouvelle affectation à la Commission, qui leur assure l'accès à la prestigieuse fonction publique européenne, et donc, outre un emploi moins précaire, un salaire plus élevé. Toutefois, avec l'élargissement et « les postes à drapeau », cette éventualité semble de moins en moins favorable aux assistants issus des « quinze ».

Une autre alternative de carrière réside dans les postes de collaborateurs des groupes politiques au PE. Ces agents temporaires disposent d'activités *a priori* plus intéressantes (management et négociations), d'une forme d'indépendance et d'un salaire accru. Leurs missions auprès du groupe comportent la responsabilité d'une ou plusieurs commissions et/ou de dossiers particuliers, voire la communication du groupe et les rapports avec la presse. Ces positions matériellement et symboliquement recherchées par nombre d'assistants s'avèrent les plus probables au sein du groupe de leur député. Effectivement, ces postes paraissent plutôt rares, très convoités, et assez fréquemment politisés. Par conséquent, sans appui politique et sans le soutien d'un député reconnu par l'assemblée et son groupe, cette position est peu accessible.

Les groupes d'intérêt présents sur le marché européen demeurent le type de débouché le plus envisageable. Le lobbying à Bruxelles offre la possibilité de poursuivre une carrière européenne, et ainsi de convertir l'expérience du PE pour les assistants peu dotés en propriétés politiques. Pour eux, les chances d'accès à la fonction publique européenne se sont amoindries, en raison de l'augmentation de la concurrence au niveau des concours communautaires avec l'institutionnalisation de formations d'études supérieures sur les questions européennes et bien évidemment la diminution de l'offre de postes du fait de l'élargissement. Le plus fréquemment, ce sont des assistants spécialisés sur les questions européennes – les « technos » – qui n'ont pas (encore) réussi les concours communautaires ou qui ne pensent pas (ou plus) s'y présenter. La maîtrise d'une information *in situ* et leur insertion dans des réseaux de relations, notamment pour ceux qui concourent à l'élaboration de l'activité législative avec leur député, intéressent des groupes d'intérêt. En effet, la fonction d'assistant peut donner l'opportunité d'établir des contacts avec divers acteurs du processus de négociation européen (lobbyistes, députés, assistants parlementaires et fonctionnaires du Parlement, de la Commission et du Conseil), ce qui constitue une ressource convertible dans une activité de lobbying.

Les assistants qui ont le plus de chances de poursuivre leur carrière au niveau européen dans le lobbying sont ceux qui travaillent au contact de groupes d'intérêt dans le cadre des activités parlementaires au sein des commissions le plus souvent en co-décision, qui sont aussi celles susceptibles d'être en rapport avec l'ancrage local des députés (les domaines concernés sont surtout : Politique régionale, Transports, Tourisme ; Environnement, Santé publique et Politique des consommateurs ; Industrie, Commerce extérieur, Recherche et Énergie). La spécialisation sur des thématiques propres aux intérêts de leur député offre aux assistants des opportunités de rencontrer des groupes d'intérêt et de se faire connaître, contrairement à ceux qui œuvrent auprès des députés siégeant au sein de commissions qui ne sont pas en co-décision (par exemple Affaires étrangères, Droits de l'homme, Sécurité commune et Politique de défense ; Affaires constitutionnelles ; Culture, Jeunesse, Éducation, Médias et Sports).

L'entrée dans des groupes d'intérêt concerne également des assistants au profil mi-« techno » mi-militant : ceux qui ont été recrutés par la voie militante tout en étant détenteurs des diplômes légitimes mais dont les ressources politiques ne sont pas assez élevées pour entamer une carrière politique au niveau national, et qui, de ce fait, changent de projet en se tournant vers les groupes d'intérêt positionnés à Bruxelles. La fonction d'assistant peut d'ailleurs contribuer pour certains à prendre conscience de la faiblesse de leurs chances objectives de « percer en politique ». Les militants poursuivent leur carrière au niveau européen avec de plus fortes probabilités au niveau d'organisations proches de leurs députés et en concordance avec leur engagement politique (secteur associatif, ONG, etc.), favorisant de la sorte la conversion de leurs ressources politiques sur le marché de l'emploi de l'action publique.

L'étude des assistants européens élus en France participe ainsi à une sociologie des collaborateurs parlementaires situés au croisement de plusieurs espaces politiques. Les assistants au PE présentent des compétences en adéquation avec les attentes des parlementaires de cette institution européenne et ne sont pas toujours politisés. Globalement, sur le long terme, l'assistantat européen compose une séquence d'une carrière européanisée. Cette étape, déterminante par rapport à leur avenir dans l'espace politique européen, demeure fortement liée aux caractéristiques des députés. L'étude des collaborateurs européens permet donc d'accroître la connaissance des spécificités de l'espace politique européen : reste alors à souhaiter qu'elle les aide en retour à mieux l'intégrer pour mieux y durer.

---

1. D. Georgakakis, « L'Europe sur le métier » in D. Georgakakis, dir., *Les métiers de l'Europe Politique, acteurs et professionnalisation de l'Union Européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg 2002.

2. Entretien assistant français, avril 2003.

3. Pour quelques éléments sur « les hommes de confiance » et les « fonctionnaires de parti » comme « déclassés », cf. M. Weber, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte 2003.

4. Sur l'européanisation des parcours, voir D. Georgakakis, dir., *Les métiers de l'Europe... op. cit.*

5. Cette enquête a débuté dans le cadre d'un mémoire de DEA de science politique (*Les assistants parlementaires des députés européens*, IEP de Strasbourg 2003). Entre décembre 2002 et mai 2004, 80 entretiens environ ont été menés auprès d'assistants européens actuellement ou précédemment en poste, ainsi que des stagiaires, des administrateurs des groupes politiques du PE et des lobbyistes. Les enquêtés, majoritairement de nationalités française mais aussi allemande, belge, espagnole, italienne, finlandaise, luxembourgeoise et suédoise, sont essentiellement issus des groupes PPE (Parti populaire européen), PSE (Parti socialiste européen) et Verts-ALE (Verts/alliance libre européenne). Quelques assistants d'eurodéputés inscrits dans les groupes GUE-NGL (Gauche unitaire européenne/gauche verte nordique) et EDD (Europe des démocraties et des différences) ont été également rencontrés, au contraire des NI (Non inscrits), UEN (Union pour l'Europe des nations) et ELDR (parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs). La méthode de proche en proche a été privilégiée. Ainsi, au niveau français, plus de la moitié des assistants européens des députés de la LCR, du PS, de l'UDF, de l'UMP et des Verts a été interrogée. Il a été en revanche plus difficile d'obtenir des informations sur ceux en poste auprès de députés des autres formations LO, CPNT et surtout PCF, MPF, RPF et FN). Une autre limite de l'échantillon réside dans la difficulté à rencontrer de nombreux ex-assistants, même si les entretiens réalisés à la fin de la cinquième législature, c'est-à-dire en période de reconversion après l'assistantat, compensent ce déficit.

6. À partir des personnes interrogées et des renseignements pris auprès des différents assistants sur leurs collègues, la moyenne est, à la fin de la cinquième législature, d'environ 32 ans.

7. Au regard des professions des parents, les assistants sont le plus fréquemment issus des catégories sociales intermédiaires – plutôt des fractions supérieures en leur sein – fils et filles de commerçants, comptables, professions intermédiaires, instituteurs, chefs de petites entreprises, employés de banque ou des fractions inférieures des catégories supérieures fils et filles d'universitaires, d'enseignants du secondaire, d'ingénieurs ou de professions libérales). Pour la majorité des assistants, les trajectoires sociales sont ascensionnelles moins de trois assistants sur cinq ont un parent diplômé du supérieur). L'autre partie a des parents positionnés dans les catégories supérieures cadres supérieurs, universitaires ou professions libérales). Un assistant interrogé sur trois a au moins un parent doté d'un diplôme supérieur ou égal à bac+5.

8. Sur la perspective générationnelle dans l'étude de la socialisation politique, voir A. Muxel, *L'expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences Po, Paris 2001.

- 
9. V. Schnabel, « Élités européennes en formation. Les étudiants du “Collège de Bruges” et les études », *Politix*, n°43 1998.
  10. Source : Observatoire de la mobilité dans l'éducation et la formation professionnelle, agence Socrates, Leonardo da Vinci, France.
  11. Sur l'habitus international, voir A.-C. Wagner, *Les nouvelles élites de la mondialisation, une immigration dorée en France*, Paris, PUF 1998.
  12. Sur les rétributions du militantisme, voir : D. Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27 1 1977.
  13. Sur les réseaux d'anciens du Collège de Bruges à Bruxelles, voir V. Schnabel, « La « mafia de Bruges » : mythes et réalités du networking européen », in D. Georgakakis, dir., *Les métiers de l'Europe...*, *op. cit.*
  14. Pour une vue générale cf. Y. Mény, P. Muller, J.-L. Quermonne, dir., *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan 1995.
  15. M. Shackleton, « The Politics of Codecision », *Journal of Common Market Studies*, Vol.38, n°2 2000.
  16. S. Mazey, J. Richardson, « De la liberté des mœurs politiques à un style européen de politique publique ? », in Y. Mény, P. Muller, J.-L. Quermonne, dir., *Politiques publiques... op. cit.*
  17. Pour une illustration, voir Y. Pourcher, « Et si cette année le printemps commençait le 16 mars ? Journal d'une campagne électorale en Lozère en 1986 », *Les temps modernes*, n° 488 1986
  18. Sur les pratiques notablières contemporaines voir J. Fretel, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notablières des élus de l'UDF », *Politix*, n°65 2004.
  19. J.-L. Briquet, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice du métier politique », *Politix*, n°28 1994.
  20. Sur le passage en cabinet ministériel comme accélérateur de carrière voir P. Mathiot, F. Sawicki, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France 1981-1993, recrutement et reconversion », *Revue française de science politique*, vol. 49, n°1 et 2, février et avril 1999.
  21. À l'instar des étudiants du Collège de Bruges, voir V. Schnabel, « Élités européennes... », *art. cit*
  22. *Ibid.*